

Province de Luxembourg



COMMUNE

DE

NASSOGNE

Tel : 084/22.07.50

FAX : 084/21.48.07

**DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT**

AVIS D’AFFICHAGE DE DECISION

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Nassogne, porte à la connaissance de la population que, conformément aux dispositions du décret du mars 1999 relatif au permis d’environnement, la Commune de Nassogne a dressé un refus relatif au permis d’environnement classe 2 à

Association HENROTIN-BOGAERT GR.PP., rue du Centre, 7 6952 GRUNE

en vue de réaliser la construction et l’exploitation d’un poulailler (dimensions : 82.90m X 24.40m) pour 39600 poulets de chair, d’un local technique (dimensions 4.14m X 7.94m), d’un réfectoire (dimensions 4.14m X 7.94m), de deux citernes à eaux de nettoyage du poulailler de 20 m³, de quatre silos tour de 25 m³ pour aliments secs, de 4 canons à chaleur de 93 kWth, d’un groupe électrogène de 40 kVA, d’une citerne à eaux pluviales de 20 m³, d’une citerne à gaz aérienne de 9300 litres, d’aires de manœuvre bétonnées de 695 m² et d’aires de manœuvre empierrées de 339m²

La mise en place d’un récupérateur de chaleur, de 84 panneaux photovoltaïques et d’un remblai de 1265 m³

**Le forage d’un puits en vue de l’utilisation d’une prise d’eau souterraine
Rue du Laveu (au lieu-dit « Laid Vivier ») à 6952 GRUNE**

Le texte intégral de la décision intervenue et les conditions imposées peuvent être consultés à l’administration communale (Service Urbanisme) **du 25/10/2019 au 14/11/2019**, les jours ouvrables, de 9h00 à 11h30, ainsi que les samedis 26/10/2019, 02/11/2019 et 09/11/2019 de 10 heures à 12 heures (sur rendez-vous).

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie de l’arrêté contre paiement du prix coûtant.

S’agissant d’un établissement temporaire : Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le

Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

A Nassogne, le 21 octobre 2019

Le Directeur général ff



Q. PAQUET

Le Bourgmestre



M. QUIRYNEN

Affiché, le 24 octobre 2019